



Bâle, octobre 2016

Protection des plantes préventive sans pesticides de synthèse

L'agriculture biologique repose sur le principe qu'il faut des sols sains pour produire des plantes saines. C'est seulement quand les mesures préventives ne suffisent pas que des produits soigneusement étudiés sont utilisés pour protéger les plantes cultivées et les produits récoltés.

On retrouve des pesticides de synthèse dans de nombreux sols et cours d'eau. L'homme aussi en absorbe avec sa nourriture. L'agriculture biologique renonce à ce genre de produits et mise essentiellement sur des mesures préventives: Les agriculteurs et horticulteurs bio favorisent l'équilibre naturel et la bonne santé des plantes par exemple en favorisant les auxiliaires et en choisissant des variétés robustes, une bonne rotation des cultures et des techniques agricoles adéquates. Ils peuvent cependant si nécessaire utiliser des produits autorisés en agriculture biologique pour protéger les plantes et les récoltes. Le but est de limiter les dégâts subis par les cultures à une mesure acceptable sans nuire à l'homme ni à l'environnement.

L'agriculture biologique utilise si possible d'abord des substances d'origine naturelle, par exemple l'essence de fenouil et l'argile. Elle utilise en deuxième priorité des substances qui sont fabriquées en laboratoire mais qu'on trouve dans la nature comme les phéromones ou le phosphate de fer. Elle n'utilise par contre pas de substances purement de synthèse et qui ne se trouvent pas dans la nature. Bio Suisse interdit en outre tous les herbicides même s'il s'agit de substances naturelles.

Toutes les substances doivent être autorisées par la législation suisse sur l'agriculture biologique, et les producteurs Bourgeon ne peuvent pas utiliser d'autres produits que ceux qui figurent dans la Liste des intrants réalisée par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), qui a vérifié leur efficacité, leurs résidus et leurs influences sur l'environnement avant que Bio Suisse les autorise.

Les produits phytosanitaires biologiques doivent être utilisés uniquement pour les cultures et les problèmes pour lesquels ils sont prévus et leur utilisation est soumise à des limitations quantitatives et temporelles. Cela permet de réduire très fortement les résidus dans les produits finaux et à les empêcher de dépasser les limites légales.

Bio Suisse est très restrictive pour les produits critiques comme le cuivre ou le spinosad. Les mesures effectuées dans les denrées alimentaires, les sols et les eaux montrent elles aussi que, contrairement aux pesticides de synthèse utilisés dans la production conventionnelle, l'agriculture biologique ne provoque pas de résidus problématiques pour l'environnement et/ou l'homme.

Informations supplémentaires: Produits phytosanitaires autorisés en bio

CH: [Annexe 1](#) de l'Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique
[Liste des intrants](#) (contraignante pour les producteurs Bio Suisse)

Transparents sur la production végétale en agriculture biologique (avec explications des mesures préventives, en allemand):

http://www.fibl.org/fileadmin/documents/de/themen/foliensammlung_biolandbau/07_Pflanzenbau_FS_2016.pdf

Contact:

Secrétariat de Bio Suisse, 061 204 66 60, bio@bio-suisse.ch
Pour les médias: Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 25